



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreseau	X		
BOBIAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégame	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE COUDRECEAU (Délibération n° 16-18/12/2025)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que d'importants travaux sur le réseau d'eau potable doivent être envisagés de manière à assurer une fourniture en eau potable de qualité aux habitants.

Une première tranche de travaux est programmée en 2026.

De plus, depuis l'interconnexion avec Marolles les Buis, la commune doit désormais acheter l'eau avant de la revendre aux habitants de Coudreseau.

Il est par conséquent important, dès maintenant, d'augmenter le prix du m3 d'eau afin de mieux répartir la charge financière sur les habitants.



Historique des prix :

ANNÉE	Eau m3	Redevance assainissement m3
2023	1.05	1.20
2024	1.45	1.20
2025	1.81	1.20

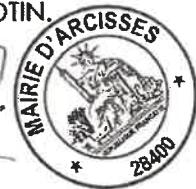
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** de ne pas augmenter le prix de la redevance assainissement,
- **DECIDE** d'augmenter le prix de l'eau potable comme suit :

ANNÉE	Eau m3	Redevance assainissement m3
2026	3.05	1.20

La secrétaire, Sylvie CHERON.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 8/01/2026
et de la publication le 8/01/2026
Fait à ARCISSES, le 8/01/2026

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

